

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 1062

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 5

À l’alinéa 62, substituer aux mots :

« et des suspensions »

les mots :

« incapacités prévues au présent article et des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.